



Toulon, le 9 décembre 2024

**Association
des Officiers Mariniers
de TOULON**

14, Rue de Chabannes
83000 TOULON

Tél. : 04 94 93 48 51

Courriel : aom-toulon@aomtoulon.com

Site : www.aomtoulon.com

Le Président

N° 329/24 AOMT



**A découper et à coller
au verso de votre
carte d'adhérent**



En cette fin d'année 2024, les membres du conseil d'administration et les bénévoles du bureau de l'association se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Soyez sûrs que nous serons toujours à vos côtés afin que perdure « l'esprit d'équipage » qui nous a toujours animé.

Chères adhérentes, chers adhérents, chères amies, chers amis,

Comme il est de tradition, je viens vers vous pour vous remercier de votre fidélité à notre association et à la fédération afin de maintenir nos liens de camaraderie et de solidarité.

Cette année, avec son lot de désagréments et d'instabilité à la tête de l'État, touche à sa fin et 2025 pointe son nez avec ses espoirs de jours meilleurs.

La géopolitique mondiale évolue et pas forcément en bien. Une guerre fait rage au cœur de l'Europe et le Moyen-Orient s'embrase.

La nécessité de lutter contre le dérèglement climatique devient de plus en plus criante et ce ne sont pas ces dernières semaines qui contrediront le ressenti de la population.

Quelle qu'en soit la raison, conflits, pénuries ou spéculations, nous sommes confrontés à une inflation galopante, comme nous n'en avons plus connue depuis de nombreuses années.

Comme les autres citoyens, les retraités sont des membres à part entière de la communauté nationale et doivent donc participer, par la CSG et l'impôt, aux charges communes, mais ils n'acceptent pas d'être discriminés. Ils veulent payer leur juste part d'impôts, de prélèvements et de taxes. Les retraités ne sont ni des nantis, ni des improductifs, et surtout pas des « ponctionnables » à merci.

Depuis des années, le pouvoir d'achat des retraités souffre des effets de l'inflation et des décisions fiscales des gouvernements successifs. Force est de constater qu'ils s'appauvrissent.

Si les retraités n'étaient pas sur tous les fronts, des pans entiers de notre société s'écrouleraient ou se retrouveraient sans chevilles ouvrières et sans les bras armés du tissu associatif. De plus, très souvent les retraités sont les soutiens de leur famille.

Nous demandons que cela cesse !

Si un effort d'amélioration du pouvoir d'achat des petites pensions est, certes, nécessaire, nous demandons pour l'ensemble des retraités, une revalorisation pérenne des pensions sur l'inflation et non pas une revalorisation ponctuelle.

Durant cette période difficile pour le fonctionnement serein de notre démocratie et de notre vie courante, la FNOM reste mobilisée pour porter vos droits et pour vous représenter dans les instances nationales.

Nous affirmons, encore et toujours, vos justes revendications sur les revalorisations des retraites, et ceci notamment lors des journées d'action avec le Pôle des Retraités de la Fonction Publique.

Nous travaillons sur le maintien du lien intergénérationnel entre les marins retraités et les actifs qui seront les retraités de demain.

Nous sommes et serons attentifs aux évolutions, et nous resterons fidèles à notre volonté de défendre les intérêts sociaux et moraux de nos adhérents en particulier et des marins en général.

Soyez assurés que l'Association des Officiers Mariniers de Toulon et la Fédération Nationale des Officiers Mariniers travaillent pour répondre au mieux à vos attentes.

Avant de laisser 2024 derrière nous, faisons le bilan de notre activité pour l'année écoulée.

Activités 2024 de l'Association des Officiers Mariniers de Toulon

Renouvellement de la convention entre la Marine Nationale et la FNOM

2024 a été l'année du renouvellement de la convention entre la Marine Nationale et la FNOM, mais la période électorale et la période d'instabilité politique qui a suivi n'a pas été favorable à la prise de contacts avec les autorités militaires, impactant fortement la fréquence de nos rencontres avec les marins d'active.

Retour à la vie civile

Bien que de nombreuses offres d'emploi nationales soient disponibles sur le site internet de la FNOM, cette activité a du mal à « décoller » et trop peu d'adhérents les consultent.

Prochainement vous trouverez des offres d'emploi sur notre site internet (www.aomtoulon.com).

Maladies professionnelles

Comme nous vous l'avons annoncé, devant le nombre croissant de plaignants, une réunion au ministère des Armées s'est tenue début novembre 2023 pour la mise en place d'une procédure simplifiée d'indemnisation en matière d'Anxiété/Amiante.

Cette procédure porte ses fruits et le ministère propose un nombre conséquent d'indemnisations transactionnelles.

Le nombre de dossiers déposés est tel que nous avons dû passer d'une permanence par semaine à deux (les mardi et jeudi matin).

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter le responsable de la commission « Maladies professionnelles », monsieur Claude Eusoge (cleuso.aomtoulon83@gmail.com) ou son adjoint, monsieur Jean-François Sassalle (jfsas83@hotmail.com).

Accompagnement des veuves

La commission « Accompagnement des veuves », créée en 2021, dont le but est de soutenir et d'aider les veuves et les veufs dans leurs démarches administratives après le décès de leur conjoint est désormais bien implantée.

Nous accompagnons les veuves et veufs de nos adhérents dans ces moments particulièrement douloureux et difficiles car de nombreuses démarches sont à accomplir dans des délais contraints et certains de nos adhérents se retrouvent en grande difficulté.

Voici un aperçu des démarches à effectuer dans les jours qui suivent le décès :

- Démarches à accomplir dans les 24 heures :
 - La déclaration de décès à la mairie du lieu du décès.
- Démarches à accomplir dans les 7 jours :
 - Les banques,
 - Les sociétés d'assurance,
 - La mutuelle complémentaire,
 - La Caisse de retraite de la Fonction Publique,
 - La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ou la Mutualité sociale agricole,
 - La Caisse de retraite, d'assurance vieillesse de la sécurité sociale, les caisses complémentaires,
 - Le bailleur du logement.
- Démarches à effectuer dans les 30 jours :
 - Informer du décès le centre des impôts, les sociétés d'assurance, les sociétés de crédit, les fournisseurs d'eau, de gaz, d'électricité, et les opérateurs de téléphonie,
 - Interrompre les contrats d'abonnement (Télévision, presse, internet, ...),
 - Mandater un notaire pour organiser la succession.

Nota : Pour bénéficier de la pension de réversion, il faut avoir été marié avec la personne décédée. Le concubinage ou le PACS ne donne pas droit à une pension de réversion.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter la permanence de l'association ou le responsable de la commission « Accompagnement des veuves », monsieur Patric Noirot (P.NOIROT@aomtoulon.com).

Pôle des retraités

Comme les années précédentes, nous sommes toujours actifs au sein du Pôle des Retraités de la Fonction Publique, formé de l'Association Nationale des Retraités de La Poste et de France Télécom (ANR), la Fédération Nationale des Officiers Mariniers (FNOM), la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP), l'Union Nationale des Personnels et Retraités de la

Gendarmerie (UNPRG), l'Union Nationale des Retraités de la Police (UNRP) et l'Union Nationale des Sous-Officiers en Retraite (UNSOR).

Le Pôle des retraités de la Fonction Publique n'a cessé de faire des constats décourageants : les retraités sont malmenés par les pouvoirs publics, leur représentation et leur participation dans les structures sociales sont insuffisantes voire inexistantes.

La loi sur le grand âge/autonomie qui devait être une réforme aboutie sur l'autonomie est remplacée par le projet de loi "*Bâtir la société du bien vieillir*" qui semble plus restrictif et bien moins ambitieux.

Le Pôle des retraités de la Fonction Publique demande :

- Le rétablissement de la demi-part veufs et veuves ayant élevé au moins un enfant, qui a été supprimé par la loi Fillon de 2009 et appliquée en 2014,
- Que la revalorisation des retraites soit calculée sur la variation de l'indice avec application au 1^{er} juillet de l'année suivante,
- À bénéficier des mêmes droits que les actifs en déduisant de leur revenu imposable une partie des cotisations au titre de leur complémentaire santé (PSC) ou en obtenant un crédit d'impôt,
- Que la loi promulguée en mars 2024 "*Bâtir la société du bien vieillir*" traite suffisamment les problèmes du vieillissement de la population et de la perte d'autonomie. Il restera vigilant sur la mise en place du Service public départemental de l'Autonomie.

Coordonnées des adhérents

Grâce à la campagne de récupération des adresses mail de nos adhérents, menée depuis 2020, nous pouvons désormais avoir des contacts plus rapides, plus directs et surtout plus économiques devant l'inflation des tarifs postaux.

Aux mails viennent, maintenant, s'ajouter la mise à jour des numéros de téléphones et des adresses postales.

Cette campagne continue car, trop souvent encore, nous ne sommes pas informés des changements de coordonnées et, malheureusement régulièrement, un certain nombre de journaux nous reviennent pour des défauts d'adressage entraînant un surcoût de réexpédition.

Afin d'être toujours au plus près de nos adhérents et d'avoir une vraie gestion de proximité avec eux, nous avons créé des sections locales :

↳ La section Est-Var

Communes : *Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Fréjus, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Garde-Freinet, La Môle, Le Muy, Le Plan-de-la-Tour, Les Arcs, Plan de la Tour, Puget-sur-Argens, Ramatuelle, Rayol-Canadel-sur-Mer, Roquebrune-sur-Argens, Saint-Raphaël, Saint-Tropez, Sainte-Maxime, Vidauban.*

Président : **Guy BASTERIS**

☎ : 06 78 48 04 03

@ : basteris.guy@wanadoo.fr

✉ : 41 Allée des Magnolias - 83700 Saint-Raphaël

↳ La section Centre-Var

Communes : *Besse-sur-Issole, Brignoles, Cabasse, Camps-la-Source, Carnoules, Flassans-sur-Issole, Forcalqueiret, Garéoult, Gonfaron, La Celle, La Roquebrussanne, Le Cannet-des-Maures, Le Luc, Les Mayons, Méounes-lès-Montrieux, Néoules, Pignans, Puget-Ville, Rocbaron, Sainte-Anastasie-sur-Issole, Vins-sur-Caramy.*

Président : **Jean-Luc MOREAU**

☎ : 06 72 97 42 61

@ : moreaujlm@msn.com

✉ : 55 Impasse du Chêne liège - 83790 Pignans

↳ La section La Garde-Le Pradet-Carqueiranne

Communes : *Carqueiranne, La Crau, La Garde, Le Pradet, Pierrefeu-du-Var.*

Président : **Francis PARIA**

☎ : 06 20 82 79 33

@ : paria.francis@neuf.fr

✉ : Maison des associations - Case n° 33 - 95 Rue Marc Delage - 83130 La Garde

↳ La section La Valette-du-Var

Communes : *Belgentier, Cuers, La Farlède, La Valette-du-Var, Le Revest-les-Eaux, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Solliès-Ville.*

Président : **René-Claude BRIVOAL**

☎ : 06 42 49 59 77

@ : reneclaudebrivoal@gmail.com

✉ : Mairie - Boite 52 - Place général de Gaulle - 83160 La Valette du Var

↳ La section Alpes-Maritimes

Toutes communes

Président : **Claude BRIDON**

☎ : 06 49 44 69 28

@ : bridon.andreline@orange.fr

✉ : L'Alpe 16 bât A - 16 Bd de l'armée des Alpes - 06300 Nice

↳ La section Ouest-Var

Communes : *Bandol, Évenos, La Cadière-d'Azur, La Seyne-sur-Mer, Le Beausset, Le Castellet, Ollioules, Saint-Cyr-sur-Mer, Saint-Mandrier-sur-Mer, Sanary-sur-Mer, Signes, Six-Fours-les-Plages.*

Président : **Michel LABÉ**

☎ : 06 70 62 15 16

@ : labe.michel@neuf.fr

✉ : 452 Rue des Micocouliers - La Milhière 1 - 83110 Sanary sur Mer

↳ La section Pierrelatte

Toutes les communes de la Drôme

Président : **Frédéric LÉONE**

☎ : 06 87 65 30 01

@ : fred.leone@orange.fr

✉ : 5 Rue des Coquelicots - 26700 Pierrelatte

↳ La section Sud-Var

Communes : *Bormes-les-Mimosas, Hyères, La Londe-les-Maures, Le Lavandou, Collobrières.*

Présidente : **Geneviève NOEL-BURKI**

☎ : 06 62 70 34 02

@ : sudvar.aomt+pres@gmail.com

✉ : Les jardins de Beauvallon – 14 Allée des Cycas - 83400 Hyères

Cotisations

Bien que conscient des difficultés de certains de nos adhérents et face à l'inflation qui sévit, nous avons dû revoir le montant de nos cotisations inchangé depuis 2021.

A compter du 1^{er} janvier 2025 et conformément à ce qui a été voté lors de l'assemblée générale du 30 mars 2024, la cotisation augmentera de 1 € et passant ainsi :

- 28 € à **29 €** pour les adhérents et les sympathisants,
- 13 € à **14 €** pour les veuves/veufs d'adhérent(e)s,
- 49 € à **50 €** pour les couples de marins.

Cette augmentation est due au coût de l'impression du journal, au prix du papier, au prix de l'encre et à l'augmentation des tarifs postaux pour l'acheminement.

Ces différentes augmentations amènent le prix du journal de 7 € à **8 €**.

Pour rappel :

Dans un souci de gestion, et pour se conformer aux règles édictées par le conseil d'administration de la FNOM, il est **impératif** que les cotisations soient réglées **entre janvier et mars 2025**, ceci afin d'éviter une interruption de l'envoi de notre journal « L'Officier Marinier ».

A partir du 1^{er} avril 2025, les journaux ne seront plus envoyés aux adhérents jusqu'à ce qu'ils se soient acquittés de leur cotisation.

Pour faciliter le règlement annuel de votre cotisation, nous vous proposons 4 possibilités :

- Le prélèvement automatique annuel

Un imprimé est à votre disposition au siège de l'association, sur simple demande ou sur le site internet de l'association (www.aomtoulon.com).

Cette procédure est entièrement sécurisée, aucune démarche n'est à accomplir auprès de votre banque et le prélèvement automatique de la cotisation 2025 **sera effectué le 29 janvier 2025**.

- Le virement sur le compte de l'association

Pour cela, nous vous adresserons un RIB sur simple demande.

- Le chèque

A nous adresser par courrier ou à déposer au siège de l'association.

- Les espèces

A déposer au siège de l'association.

Permanences

Les permanences se tiennent tous les matins du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au siège de l'association, 14 rue de Chabannes à Toulon.

Festivités

L'année 2024 qui vient de s'écouler a permis à notre association d'effectuer plusieurs événements festifs qui ont tous attiré un grand nombre de nos adhérents.

Le samedi 27 janvier 2024, un après-midi dansant avec le partage de la traditionnelle « galette des rois » a été organisé à la salle Charles Couros de La Valette-du-Var. De très nombreux adhérents sont venus fêter l'événement ensemble et en musique.

Le samedi 30 mars 2024, à l'issue de l'assemblée générale annuelle, un repas dansant était organisé au « Domaine des Gueules Cassées » de La Valette du Var. Cet événement annuel a eu comme d'habitude un franc succès.

Le 31 mai 2024, une balade camarguaise à Aigues-Mortes a été organisé avec un déjeuner au cours d'une mini croisière sur le canal du Rhône à Sète permettant de découvrir les paysages typiques de la Camargue suivi d'une visite en petit train de cette magnifique ville d'Aigues-Mortes. Cette journée a été très appréciée des participants.

Du 8 au 10 septembre, l'association a proposé à ses adhérents une escapade en Principauté d'Andorre. La découverte de cette charmante principauté, de sa capitale Andorre-la-Vieille, la dégustation de sa cuisine traditionnelle et le shopping ont enchanté l'ensemble des participants.

Assemblée Générale 2024

Comme vous en avez été informé, l'Association des Officiers Mariniers de Toulon a organisé, le samedi 30 mars 2024, son assemblée générale annuelle au « Domaine des Gueules Cassées » sur la commune de La Valette-du-Var.

En première partie, **Christian Lombardo**, Président de l'association, après avoir remercié chaleureusement tous les adhérents pour leur présence, a tenu à saluer également la présence des présidents des sections de l'Est-Var, **Guy Basteris**, du Centre-Var, **Jean-Luc Moreau**, de La Garde-Le Pradet-Carqueiranne, **Francis Paria**, de La Valette-du-Var, **René-Claude Brivoal**, de l'Ouest-Var, **Michel Labé**, du Sud-Var, **Christian Barbot**, des Alpes-Maritimes, **Claude Bridon**, avec une pensée pour le président de la section de Pierrelatte, **Frédéric Léone**, excusé, et surtout la présence de deux précédents présidents de l'association, **Jean-François Forestier** et **Jean Laborde**, ce dernier toujours président délégué de l'association.

Le Président a tenu à rendre hommage aux adhérents et camarades de l'association décédés durant l'année écoulée, sans oublier nos camarades de l'armée de l'air et de l'espace, de l'armée de terre, de la marine, de la gendarmerie, de la police et des pompiers.

L'assemblée générale s'est ouverte par un rappel essentiel des fondements de l'association :

« Notre association a pour but la défense des intérêts moraux et sociaux de ses membres, elle est apolitique et non confessionnelle ».

L'assemblée s'est poursuivie par la présentation des différents rapports.

Tout d'abord, le *rapport moral* qui a détaillé l'état des effectifs, le fonctionnement interne de l'association et la modernisation de son site internet.

Le président a, ensuite, présenté le *rapport d'activité*.

Les principales actions menées ont été, et sont tournées, vers les différents contacts et rapprochements avec les autorités civiles et militaires, sans oublier celles menées en faveur de l'accompagnement des adhérents (veuves/veufs et maladies professionnelles).

Pour ces actions, le président a grandement remercié les responsables des commissions « Accompagnement des veuves », **Patric Noiro**t et « Maladies professionnelles », **Claude Eusoge**.

Chacun d'eux a pu détailler son action pour informer le public présent. Concernant ce dernier sujet, **Jean-Luc Moreau**, conseiller spécial du président de la FNOM et, également, président de la section Centre-Var de l'AOM de Toulon, en a profité pour donner quelques informations concernant les démarches engagées par la fédération.

Pour terminer, le trésorier, **Michel Daniel**, a communiqué aux adhérents le *rapport financier* détaillé. Devant l'état de la trésorerie et la qualité de la tenue des finances, le responsable de la commission de vérification des comptes **Claude Brzymyszkiewicz**, après en avoir lu le rapport, a proposé de donner « Quitus » au trésorier pour la gestion de l'année 2023.

Les adhérents consultés ont voté unanimement pour la validation de ces trois rapports.

Pour terminer la première partie, le major (H) **Hervé Merlin**, conciliateur de justice, a présenté sa fonction au sein du Tribunal judiciaire de Nîmes.

La deuxième partie de cette assemblée générale s'est ouverte sur la présentation par **Andrée Lecacheur**, responsable de la Commission « Communication et Relations publiques » de l'association, de l'organisation du congrès de la FNOM à Toulon en juin 2025.

Pour la séance plénière, le président a accueilli et salué la présence de nombreux invités qui ont pris à tour de rôle la parole.

Madame **Laure Lavalette**, députée de la 2^{ème} circonscription du Var, membre de la Commission des Affaires sociales, monsieur **Frank Giletti**, député de la 6^{ème} circonscription du Var, secrétaire de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées, monsieur **Frédéric Boccaletti**, député de la 7^{ème} circonscription du Var, membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées qui est revenu sur les démarches qu'il a entrepris concernant l'Anxiété/Amiante, monsieur **Yannick Chenevard**, député de la 1^{ère} circonscription du Var, membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées et rapporteur du budget de la Marine nationale, a fait



une présentation de la Loi de Programmation Militaire 2024-2030 et ses premières promulgations.

Monsieur **Guy Le Berre**, adjoint au maire de Toulon et madame **Carmen Semenou**, adjointe au maire de La Valette-du-Var ont réaffirmé leur plaisir d'être présents et leur attachement à la marine et aux marins.

Le major **Benoît Minet**, major conseiller auprès de l'amiral commandant la Force d'action navale et le premier-maître **Sébastien Rocher**, représentant des officiers mariniers du Pôle Ecoles Méditerranée affirmaient par leur présence le soutien de leur autorité militaire.

Monsieur **Jean-Pierre Trouboul**, président de l'Amicale des Sous-Marinières de Toulon et du Var section « Rubis », monsieur **Michel Fortuna** représentant la FGR/FP départementale, monsieur **Joseph Sinigaglia**, président départemental de l'UNPRG, et monsieur **José Saez-Gonzales**, représentant l'UNRP, étaient présents en tant qu'organismes « amis ».

Après les interventions des différents invités, monsieur **Fabrice Ratié**, chef de service, a présenté la politique et l'organisation de l'action sanitaire et sociale de la CNMSS.

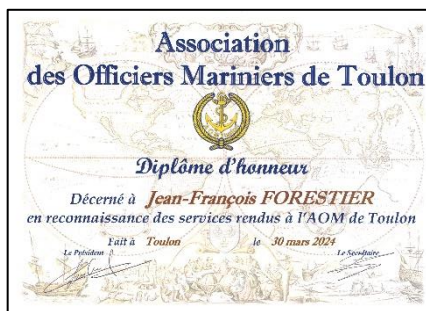


L'assemblée générale s'est terminée par un moment d'émotion et de camaraderie.

Le président a souhaité mettre à l'honneur un adhérent qui a beaucoup fait pour l'AOM de Toulon et a occupé de nombreux postes en s'investissant toujours plus. De la section Ouest-Var, qu'il a réactivé et présidé de 2006 à 2010, à l'Association des Officiers Mariniers en Retraite et Veuves de Toulon (AOMRVT nom de l'époque) qu'il a présidé de 2011 à 2016.

En remerciement de son investissement et de sa fidélité envers les officiers mariniers de Toulon, monsieur **Jean-François Forestier** a mérité amplement le titre de **Président d'honneur** de l'Association des Officiers Mariniers de Toulon.

C'est avec joie que le président lui a remis le diplôme d'honneur et la médaille de l'AOM de Toulon.



Pour conclure cette assemblée générale, le président a remercié tous les intervenants qui ont affirmé par leur présence, leur attachement à la cause des officiers marinières qu'ils soient en activité ou en retraite ainsi que les veuves et les veufs.

Il a enfin remercié chaleureusement tous les adhérents présents pour leur confiance.

Après le traditionnel « **Bon vent et bonne mer à tous** », les participants ont rejoint la salle de restaurant pour un apéritif suivi d'un succulent déjeuner dansant.

Agenda 2025

Festivités :

- Le vendredi 10 janvier 2025 aura lieu la traditionnelle « Galette des Rois », salle Charles Couros à La Valette-du-Var. La dégustation de cette galette sera le prétexte à une après-midi dansante.
Pour participer à cet instant de convivialité, se référer à la fiche de réservation en annexe I.
- Le jeudi 5 juin sera organisée une journée à Monaco avec visite du musée océanographique et visite de la vieille ville en petit train touristique.
- Un séjour sur la Costa Brava vers la fin septembre est à l'étude.

Assemblée Générale 2025

Conformément aux statuts, nous organiserons le 22 mars 2025, l'Assemblée Générale, validant l'activité et le bilan financier de 2024.

A l'ordre du jour :

- 1^{ère} partie
 - Rapport financier - Vote
 - Rapport moral - Vote
 - Rapport d'activité - Vote
 - Démission du tiers sortant du conseil d'administration
 - Présentation des candidats au conseil d'administration et élection - Vote
 - Séance de questions/réponses
- 2^{ème} partie
 - Prises de parole des invités.
 - Séance de questions/réponses

Comme il est de tradition, à l'issue de cette AG, un repas-dansant sera organisé.

Pour participer à cet instant de convivialité, se référer à la fiche de réservation en annexe II.

***Avant de conclure, je tiens à nouveau vous souhaiter de joyeuses fêtes ainsi qu'une
bonne et heureuse année 2025***

Christian Lombardo
Président de l'Association des Officiers Marinières de Toulon



ANNEXE I

Galette des Rois 2025

Pour fêter la nouvelle année, nous vous convions à la traditionnelle « Galette des Rois » de l'Association des Officiers Mariniers de Toulon, qui se tiendra le :

Vendredi 10 janvier 2025 à 14h00
Salle Charles Couros
Avenue Laurent de Lavoisier - 83160 La Valette-du-Var



Galette des Rois frangipane
et Couronne des Rois brioche
accompagnées de cidre.
(17 €/personne)



Formulaire d'inscription

M / Mme Nom : Prénom :

Téléphone : Mail :

Nombre de participants : x 17 € =€

Noms des participants :

- :
- :
- :
- :
- :
- :
- :
- :

Ci-joint un chèque de € à l'ordre de : **AOM de Toulon**

Les pré-réservations pourront être prises par mail ou par téléphone :

- par mail à aom-toulon@aomtoulon.com
- par téléphone au 04 94 93 48 51

Les réservations ne seront définitives qu'à la réception de ce formulaire et du règlement
avant le mardi 7 janvier 2025

au siège de l'association : 14 rue de Chabannes 83000 Toulon.

A compter de cette date, aucune inscription ne sera possible et aucun remboursement quel qu'en soit le motif ne pourra se faire.

Fait à Le

ANNEXE II

Assemblée Générale 2025

Nous vous convions à l'AG 2025 de l'Association des Officiers Mariniers de Toulon, qui se tiendra le :

Samedi 22 mars 2025 à 9h00 au Domaine des Gueules cassées

151 Avenue André Dupuy - 83160 La Valette-du-Var

Cette AG débutera par la présentation de l'activité de l'association suivie de l'intervention des invités civils et militaires qui pourront répondre aux questions des adhérents.

A l'issue, un apéritif, offert par l'association, suivi d'un déjeuner-dansant (38 €/personne) viendront clôturer cette journée.

12h45 : Apéritif et amuse-bouches offerts par l'association

13h15 : Déjeuner-dansant

MENU :

Tartare de saumon et avocat, crémeux vodka acidulée

Agneau provençal confit, flan de duxelles de champignons et gratin dauphinois

Duo de fromages, mesclun assaisonné

Tarte aux fraises

Café ou thé

Vins de pays en bouteille rouge et rosé - Eaux minérales plates et gazeuses

Crémant d'Alsace offert par l'association



Formulaire d'inscription

M / Mme Nom : Prénom :

Téléphone : Mail :

Nombre de participants : x 38 € =€

Noms des participants :

- :
- :
- :
- :
- :
- :
- :

Ci-joint un chèque de € à l'ordre de : **AOM de Toulon**

Les pré-réservations pourront être prises par mail ou par téléphone :

- par mail à aom-toulon@aomtoulon.com
- par téléphone au 04 94 93 48 51

Les réservations ne seront définitives qu'à la réception de ce formulaire et du règlement
avant le vendredi 28 février 2025

au siège de l'association : 14 rue de Chabannes - 83000 Toulon.

A compter de cette date, aucune inscription ne sera possible et aucun remboursement quel qu'en soit le motif ne pourra se faire.

Fait à Le Signature :